

CONVOCAATION

L'an deux mil treize et le 30 mars, une convocation est adressée à tous les conseillers municipaux pour lundi 08 avril 2013 à 20h30, salle de la mairie.

Le Maire,

Séance du 08 avril 2013

L'an **deux mille treize**, le **huit avril** à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de ST SILVAIN BELLEGARDE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Serge DUMONTANT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : M. Serge DUMONTANT, Melle Stéphanie PINGUET, M. Daniel PODETTI, M. Jean-Bernard HERITEAU, Mme Evelyne GRAVEY, M. Olivier BERTRAND, M. Alain BUJADOUX, M. Jacques GALLAND.

Absents: M. Roland GALLAND, M. Pascal REDON a donné pouvoir à Stéphanie PINGUET, M. Vincent LAVERGNE

M. Daniel PODETTI est désigné secrétaire de séance.

Approbation des CR du 15 février 2013 :

Pour	Contre	Abstention
8	0	1
		O. BERTRAND

Vote des budgets 2013:

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Mme MAMOURIAN, trésorière, pour la présentation des budgets

1) Budget atelier

Présentation de ce budget en premier car il va abonder le budget principal.

<u>Dépenses</u>		<u>Fonctionnement</u>		<u>Recettes</u>	
011	Charges à caractères générales	2 881 €	75	Autres produits de gestion courante	4 700 €
65	Autres charges de gestion courante	4 005 €	002	Résultats antérieurs reportés	2 086 €
	Total	6 886 €		Total	6 886 €
023	Virement à la section d'investissement	0 €			
	TOTAL GENERAL	6 886 €		TOTAL GENERAL	6 886 €
<u>Dépenses</u>		<u>Investissement</u>			
23	Immobilisations en cours	14 441 €	001	Solde d'investissement reporté	14 441 €
16	Emprunts et cautions	350 €	16	Emprunts et cautions	350 €
	Total	14 791 €		Total	14 791 €
	TOTAL GENERAL	14 791 €	021	Virement de la section de fonctionnement	0 €
			TOTAL GENERAL	TOTAL GENERAL	14 791 €

Les Conseillers se demandent pourquoi l'excédent d'investissement de ce budget ne peut pas abonder le budget principal. Mme MAMOURIAN explique que le résultat d'investissement d'un budget doit rester en investissement pour ledit budget et qu'il est interdit de ponctionner la section d'investissement pour abonder la section de fonctionnement. Les excédents serviront à financer les travaux d'investissement à venir.

Pour	Contre	Abstention
7	0	2
		O. BERTRAND A.BUJADOUX

Jean Bernard HERITEAU quitte la réunion pour raisons professionnelles. Le nombre des présents est ramené à 7 et le quorum à 4.

2) Budget principal

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>		
		Fonctionnement		
011	Charges à caractères générales	134 060 €	002 Résultats antérieurs reportés	56 344 €
012	Charges de personnel	32 450 €	013 Atténuation de charges	1 800 €
65	Charges de gestion courante	14 700 €	70 Ventes diverses	6 530 €
66	Charges financières	1 500 €	73 Impôts et taxes	46 935 €
			74 Dotations et participations	79 617 €
			75 Autres produits de gestion courante	18 200 €
			77 Produits exceptionnels	25 897 €
	Total	182 710 €	Total	235 323 €
023	Virement à la section d'investissement	52 613 €		
	TOTAL GENERAL	235 323 €	TOTAL GENERAL	235 323 €
		Investissement		
001	Déficit reporté		001 Excédent reporté	17 388 €
16	Emprunts et cautions	18 050 €	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	54 857 €
Op. 11	Terrains	0 €	10 FCTVA	7 900 €
Op. 12	Mobiliers	8 956 €	13 Subventions	29 692 €
Op. 13	Voirie	63 548 €	16 Emprunts et cautions	8 350 €
Op. 14	Salle polyvalente	3 000 €	021 Virement de la section de fonctionnement	52 613 €
Op. 15	Eglise	0 €		
Op. 16	Aménagement du bourg	5 000 €		
	Total	98 554 €	Total	
Restes à Réaliser 2012 (Op. 11 = 100 € + Op.13 = 31 300 € + Op. 15 = 68 000 €)		99 400 €	Restes à Réaliser 2012 (subventions = 27 154 €)	27 154 €
	TOTAL GENERAL	197 954 €	TOTAL GENERAL	197 957 €

Pour	Contre	Abstention
6	1	1
	O.BERTRAND	A.BUJADOUX

3) Budget CCAS

Le budget est équilibré en section de fonctionnement à 120 €.

Objet : Répartition des sièges au sein de la Communauté de Communes Auzances/Bellegarde

Monsieur le Maire explique que, suite à la loi n°2010-1563 du 16/12/2010 de réforme des collectivités territoriales, et la loi Richard du 31/12/2012 instaurant de nouveaux principes en matière de répartition des sièges entre communes membres au sein du Conseil Communautaire, la Communauté de Communes disposera, à compter du renouvellement des conseils municipaux de 2014, de 39 sièges (maximum de 41 possibles) définis comme suit :

- Moins de 250 habitants : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant
- De 251 à 500 habitants : 2 délégués titulaires
- De 501 à 1000 habitants : 3 délégués titulaires
- Plus de 1000 habitants : 4 délégués titulaires

Cette nouvelle répartition, validée en réunion du Conseil Communautaire, doit maintenant être acceptée par chaque commune membre.

O. BERTRAND estime que cette répartition n'est pas équitable et qu'elle n'avantage pas les petites communes. En effet sur une totalité de 25 communes membres, 15 n'auront qu'un seul siège alors que les 10 autres communes disposeront de 24 sièges.

Pour	Contre	Abstention
4	2	2
	O.BERTRAND A.BUJADOUX	E.GRAVEY J.GALLAND

Objet : Adhésion au CNAS (Centre National d'Action Social)

Monsieur le Maire explique que chaque collectivité doit avoir une action sociale envers le personnel communal. Il propose que la commune adhère au CNAS (Centre National d'Action Sociale) qui s'adresse aux collectivités territoriales et propose aux agents une offre complète et adaptée à leurs besoins : aide à l'éducation des enfants, prêts à taux réduits, etc.

La cotisation s'élèverait à 193 € par an soit environ 16 € par mois. Tout le personnel communal pourrait ainsi bénéficier de ces avantages. Si la commune accepte, un délégué élu et un délégué du personnel doivent être désignés.

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion au CNAS. Daniel PODETTI représentera la commune auprès de cet organisme.

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

Objet : Vente de biens de sections

- Demande PALMY

Monsieur DUMONTANT informe le Conseil Municipal que Claude PALMY a demandé à acheter le bien de section AY 77 qui longe sa propriété devant sa maison et ses bâtiments agricoles.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable et décide de lancer la procédure

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

- Demande SCHMIDT

Monsieur DUMONTANT informe le Conseil Municipal que M. et Mme SCHMIDT des Barris ont demandé à acheter les biens de section AN 45 et 46 qui sont situés devant leur maison et qu'ils entretiennent. Stéphanie PINGUET signale que M. MONGOURT, qui a construit l'abri bois cadastré AN 46 mais qui appartient aux habitants du village, a donné son accord verbal pour cette vente.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable et décide de lancer la procédure.

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

Objet : Fondation du patrimoine

Monsieur Le Maire rappelle que pour les travaux sur l'Eglise, la Commune a souscrit en 2011 un partenariat avec la fondation du patrimoine. Une souscription publique, qui fait appel au mécénat populaire et au mécénat d'entreprise, a été lancée pour financer les travaux (clocher et toiture) qui avaient été estimés à 280 000 €.

Les travaux sur le clocher sont terminés. Le Maire expose que deux possibilités s'offrent à la commune :

- Continuer la collecte sans délai de fin précis (en fonction du financement des travaux de couverture de l'église non envisagés pour l'instant)
- Clôturer la collecte pour une première tranche de travaux d'un montant de 100 000 € environ pour le clocher. Une nouvelle collecte pourrait être organisée pour la 2^{ème} tranche, le moment venu.

Après discussion, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, choisit la solution de clôturer la collecte et autorise le Maire à signer les avenants correspondants.

Pour	Contre	Abstention
7	1	0
	O.BERTRAND	

Objet : Aménagement du bourg

Monsieur le Maire explique qu'il y a de nombreux travaux à effectuer dans le bourg :

- Eclairage,

- Stationnement,
- Accessibilité aux handicapés,
- Point propre
- Protection de l'espace végétal

Afin de prévoir ces interventions de façon cohérente et en accord avec les services des monuments historique et de la DDT, le Maire propose de construire un PAB (Plan d'Aménagement du Bourg). Le coût de cette étude est estimé à environ 5 000 €. Le Conseil Municipal propose de demander une subvention exceptionnelle pour aider au financement de l'étude. Si aucune aide n'est attribuée, cette dernière ne sera pas réalisée.

Des devis seront demandés à plusieurs architectes paysagés afin d'avoir une estimation pour faire la demande de subvention.

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

Objet : Contrats de maintenance pour installations campanaires

Le Maire informe que le contrat de maintenance avec l'entreprise BODET pour les installations campanaires a été dénoncé. L'entreprise Heur'Tech qui a effectué les travaux de réparation des campanaires et d'installation du paratonnerre propose les prestations suivantes :

- Contrat de maintenance pour les cloches : 233.22 € TTC
- Contrat de maintenance pour le paratonnerre : 149.50 € TTC
- Contrat de maintenance cloches et paratonnerre : 310.00 € TTC

Après discussion, le Conseil Municipal décide de choisir la solution la plus complète pour un montant TTC de 310 €.

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

Questions diverses

- Création de chemins de randonnées :

Le Maire expose au Conseil Municipal les travaux de la commission environnement sur la création d'itinéraires de randonnées sur la Commune.

Trois itinéraires seront créés dont un pourra être scindé en deux. L'ensemble devrait être opérationnel pour la saison touristique 2013.

Le Conseil approuve ce projet à l'unanimité.

- Chemin de Chez Bardy :

Le Maire informe que les travaux sur le chemin, côté Chez Bardy, sont en cours. Ils seront réalisés pour un montant d'environ 24 000 €. Le budget alloué pour cette opération étant supérieur. Il reste près de 7 000 € pour effectuer des travaux complémentaires. Deux possibilités sont évoquées :

- 1) Renforcement de l'empierrement existant sur la partie ancienne du chemin.
- 2) Aménagement d'accès aux parcelles, suite aux demandes de Messieurs BOURDERIONNET et CITAIRE.

La solution 2 est préférée par le Conseil Municipal. Un devis sera demandé à l'entreprise SIMONET pour cette prestation.

Pour les travaux évoqués en 1, les riverains pourront faire appel aux propositions de livraison gratuite de 2 ou 3 camions de Tout Venant à mettre en place par leurs propres moyens.

- Voyage école St Silvain

20 enfants de l'école de Saint Silvain partent en voyage les 11 et 12 avril suite à l'opération devoir de mémoire démarrée le 11 novembre 2012 sur l'histoire de la guerre de 14/18 accompagnés des représentants de la municipalité et des anciens combattants.

- Note de la Commune

Le Maire fait état de la note attribuée par le site Internet www.contribuables.org sur la gestion de la commune. Saint Silvain a reçu la note de 17/20. Le Maire félicite l'équipe tout en soulignant que les critères d'attribution peuvent être discutables.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30
 Le Secrétaire, Le Maire,